

Maison de quartier de Lambézellec

## Rentrée 2020 des activités socioculturelles Information aux adhérents

---

Les consignes ci-dessous s'imposent à tou.te.s. Elles ont pour seul but de permettre une reprise des activités socioculturelles respectueuse de la santé de chacun.e. La réussite de cette reprise dépendra de leur respect par tou.te.s.

### **5 principes**

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des individus
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- L'information, la communication

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'établissement pour toute personne à partir de 11 ans.

En cas de symptôme (fièvre, toux, diarrhées, douleurs abdominales, perte d'odorat ou de goût, douleurs musculaires et maux de tête inhabituels), les adhérents doivent rester chez eux et contacter leur médecin traitant.

### **Horaires :**

Les horaires d'activité doivent être strictement respectés afin d'éviter le croisement et la concentration des publics

Il est demandé aux adhérents de ne pas s'attarder dans la Maison de quartier à la fin de l'activité

### **Port du masque :**

Obligatoire à partir de 11 ans durant toute la pratique de l'activité et pour toute circulation dans le bâtiment. Masque à la charge de chaque participant.

Pour les activités sportives et de bien-être et les activités danse, le masque peut être retiré pour pratiquer l'activité

### **Les locaux :**

Interdiction pour toute personne non inscrite à l'activité de rentrer dans la salle d'activité

Les espaces sont organisés pour permettre une distance d' 1 mètre entre les personnes et 2 mètres pour toutes les activités physiques et de bien être

Les vestiaires ne sont pas accessibles jusqu'à nouvel ordre

**Matériel :** chaque adhérent vient muni de son propre matériel

**Activités sportives licenciées :** respect des consignes de la fédération UFOLEP (P9 et 10)

Référent COVID : Jean-Michel QUEUNEUEDEC, Directeur

## Covid-19

### Engagement des adhérent.e.s

Le présent formulaire définit les conditions que **le/adhérent.e doit respecter** pour accéder aux activités mises en place par l'association dans le respect des règles sanitaires édictées par le gouvernement.

Par la présente :

- J'atteste avoir été informé.e que l'association s'est engagée à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19. **Protocole sur le site ou au verso ou en doc**
- Je m'engage à respecter scrupuleusement les moyens de protection spécifiques mis en œuvre par l'association et qui visent à me prémunir d'une exposition au virus Covid-19
- Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ma santé et de celle des autres personnes présentes dans le cadre de l'activité proposée par l'association, notamment en respectant les gestes barrières,
- Je m'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement

---

**Nom et prénom** du/de l'adhérent.e. : .....

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal:

.....

Atteste avoir pris connaissance du protocole de reprise

**Date** : .....

**Signature** (responsable légal pour les mineurs) :